



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

## 4<sup>ème</sup> Conférence mondiale des Présidents de Parlement

Siège de l'ONU, New York  
31 août au 2 septembre 2015



Une ONU  
forte pour  
un monde  
meilleur.

Conférence  
Point 4

CONF-2015/4b)-Inf.1-Prog.rev  
29 août 2015

### Réunion-débat sur le thème *Transformer les ODD en actes*

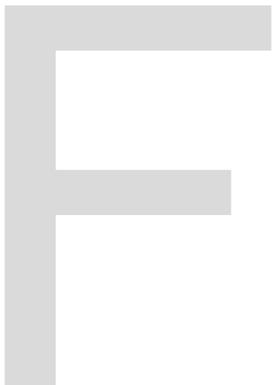
15 – 18 heures, 1<sup>er</sup> septembre 2015  
Salle de Conférence 4 (niveau -1B)

La Déclaration de Hanoï, qui a été adoptée à la 132<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, présente le projet global de mobilisation parlementaire avec l'avènement des Objectifs de développement durable (ODD). Cette déclaration définit dans les grandes lignes les mesures concrètes que les parlements doivent envisager pour concrétiser ces objectifs et en suivre la réalisation dans leurs pays respectifs. – <http://www.ipu.org/conf-f/132/Rpt-gendebate.htm>.

Les mesures recommandées dans la Déclaration de Hanoï consistent à intégrer les ODD dans tous les processus délibérants, en s'efforçant de faire disparaître les cloisonnements et autres divisions internes; intégrer les ODD aux autres engagements clé sur les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et le financement du développement; participer à l'élaboration des plans nationaux de développement durable, en transposant le programme mondial dans des objectifs et cibles propres à chaque pays; demander des comptes aux gouvernements sur la mise en œuvre des programmes nationaux de développement durable; prévoir des lignes budgétaires suffisantes pour financer la mise en œuvre des ODD, notamment au moyen de réformes fiscales aux échelons national et international; et, plus important encore, nouer un dialogue actif avec les citoyens afin de recueillir leur sentiment sur les résultats concrets de cette mise en œuvre.

Toutes ces mesures supposent de pouvoir compter sur des parlements forts investis de la nécessaire autorité juridique et ayant par ailleurs la capacité requise pour demander des comptes aux gouvernements.

Le projet de déclaration de la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement réaffirme le rôle du Parlement dans la mise en œuvre des ODD et, plus largement, du programme de développement pour l'après-2015. Parce qu'ils occupent la fonction la plus élevée dans leurs institutions respectives et, tout simplement, parce que ce sont des responsables politiques, les Présidents de parlement ont plus que quiconque la responsabilité de stimuler le débat sur les ODD, d'inciter leurs parlements à agir et de promouvoir les ODD auprès du grand public. Une mobilisation forte des parlements est un gage d'adhésion nationale aux objectifs et elle poussera en outre les gouvernements, la société civile et les citoyens en général à agir.



**Organisation de la réunion-débat**

Cette réunion-débat qui se veut interactive se déroulera sous forme d'interviews. Il n'y aura pas de déclarations officielles. Après un premier échange de questions et de réflexions entre le modérateur et les intervenants, les participants exprimeront leur propre point de vue et poseront des questions qui donneront matière à discussion.

La réunion-débat est ouverte aux Présidents de parlement et autres participants inscrits à la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement. L'emplacement des participants sera conforme à la disposition des plaques au nom des pays.

Les participants souhaitant prendre la parole en feront la demande en appuyant sur le bouton prévu à cet effet sur chaque pupitre. L'ordre de parole sera géré par un système électronique. La liste des orateurs sera affichée sur un écran placé devant le modérateur, à la tribune.

Les participants sont invités à formuler des commentaires et questions brefs, centrés sur les difficultés, les innovations et les bonnes pratiques. Ils sont priés de s'abstenir de prononcer des discours établis à l'avance.

## Programme de travail

15 h.00 Remarques liminaires du modérateur : M. Saber Chowdhury, Président de l'UIP

15 h.05 ***Adhésion nationale, participation des citoyens et adaptation des ODD***

### Intervenants

- Mme Anne Makinda, Présidente de l'Assemblée nationale, Tanzanie
- M. Patrick Herminie, Président de l'Assemblée nationale, Seychelles
- Mme Blanca María Alcalá Ruiz, Présidente du Parlement latino-américain, ancien Maire de Puebla et sénatrice, Mexique
- M. Mitchell Toorney, Directeur exécutif de la Campagne du Millénaire des Nations Unies

### Questions principales

1. Que signifie réellement "adhésion nationale" aux objectifs ? Quel rôle les parlements peuvent-ils jouer dans ce domaine ?
2. Les 17 objectifs tels qu'ils sont énoncés trouvent-ils un écho auprès des citoyens ? Comment les parlements et les parlementaires peuvent-ils ouvrir un dialogue avec les électeurs au sujet des ODD ?
3. Comment les citoyens peuvent-ils contribuer à suivre les progrès accomplis au regard des ODD à l'échelon national ?
4. Que convient-il de faire pour associer les parlements à l'élaboration des programmes nationaux de développement durable ? Y a-t-il de bons exemples en la matière ?

16 h.30 ***Intégrer les ODD dans le budget et le processus législatif, dépasser les cloisonnements et contrôler les progrès aux échelons national et mondial, par l'entremise des parlements***

### Intervenants

- M. Norbert Lammert, Président du Bundestag, Allemagne
- Mme Donatille Mukabalisa, Présidente de la Chambre des députés, Rwanda
- Mme Lorena Guadalupe Peña Mendoza, Présidente de l'Assemblée législative, El Salvador
- M. Atef Altarawneh, Président de la Chambre des représentants, Jordanie
- M. Sinh Hung Nguyen, Président de l'Assemblée nationale, Viet Nam

### Questions principales

1. Comment faire pour que les parlementaires travaillent ensemble à des politiques favorables aux ODD, par-delà les divisions partisans ?
2. Comment les parlements peuvent-ils *institutionnaliser* les ODD (dûment transposés dans des objectifs et cibles nationaux) ? Autrement dit, comment faire pour que toutes les mesures qu'ils prendront durant les 15 prochaines années s'inspirent de ces objectifs ?
3. Quels sont les avantages et inconvénients de créer une entité parlementaire spécialisée (commission, forum ou groupe consultatif) pour coordonner le travail sur les ODD ?
4. En quoi les parlements peuvent-ils contribuer à rassembler les moyens requis (financiers et autres) pour la réalisation des ODD ?
5. Les mécanismes nationaux de reddition de comptes sont-ils utiles pour assurer le contrôle des ODD à l'échelon mondial ? Les parlements sont-ils à même de participer au contrôle mondial ?

17 h.55 Résumé et remarques de clôture